

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-01-015

Séance du :
30 MARS 2021

Nombre de Délégués :

- **En exercice** : 44
- **Présents** : 32
- **Représentés** : 10
- **Votants** : 42
- **Absents** : 02

Résultats :

- **Pour** : 24
- **Contre** : 10
- **Abstention** : 08

Secrétaire de séance :
Philippe CHARRIER

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :

Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur LAPIE Dominique

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2021 et de la Dotation de soutien à l'Investissement local pour la réalisation de la 1^{ère} tranche du schéma des voies cyclables de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, François DUMOULIN, de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de Commune Senlis Sud Oise a sollicité le Parc Naturel Oise Pays de France (PNROPF) pour la réalisation d'un schéma des voies cyclables à l'échelle intercommunale. Cette étude a été financée à 80% par le PNR OPF qui à travers ces actions promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique.

Cet enjeu a été classé prioritaire par le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCSSO puisque le diagnostic identifie les déplacements comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre. (45% des émissions).

L'objectif de ce schéma a été de définir des itinéraires continus, structurés et sécurisés afin de permettre la pratique quotidienne et touristique des mobilités douces. A partir de ce schéma, la collectivité pourra sécuriser la pratique cyclable sur son territoire, proposer de nouveaux itinéraires et encourager les modes de déplacements doux au quotidien.

La réalisation de la première tranche nécessite de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de :

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2021.**

Le règlement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 précise que la dépense est éligible au titre de la voirie rurale (aménagement et renforcement) et sente piétonne et fait partie :

- o De la priorité n°4 : voirie et réseaux. Il précise le montant subventionnable (150 000 euros) et le taux d'intervention (40%).

- **La Dotation de soutien à l'Investissement local DSIL 2021**

Le règlement de la Dotation de soutien à l'Investissement local précise que les collectivités peuvent bénéficier d'un financement au titre de :

- o Le Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

7 dossiers de subvention seront donc déposés pour les liaisons suivantes :

- Liaison Aumont en Halatte – Senlis
- Liaison Aumont en Halatte – Fleurines
- Liaison Ancienne Voie Ferrée – Plateforme Amazon
- Liaison Fleurines – Villers-Saint-Frambourg
- Liaison Villers-Saint-Frambourg – Ognon
- Liaison Raray – Chamant – Tronçon Balagny – Chamant
- Liaison Ognon – Chaussée Brunehaut

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 10 voix « CONTRE » (Mesdames MARTIN Emilie, TONDELLIER Viviane et Messieurs BATTAGLIA Alain, BOULANGER Damien, BOUFFLET Pierre, BLOT Laurent, CHARRIER Philippe, GRANZIERA Gilles, LESAGE William, PATRIA Alexis), 8 « ABSTENTIONS » (Mesdames PRUVOST BITAR Véronique, REYNAL Sophie, BENOIST Magalie et Messieurs SICARD Bruno, VAGANAY Eric, ACCIAI Maxime, CLEREL Francis, ROLAND Dimitri)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au président ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 27 septembre 2017,

Vu la délibération n°2018-CC-11-150 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt Communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ;

Considérant que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à travers ses plans d'action du Plan Climat Air Energie Territorial et son Plan Global de Déplacement, souhaite promouvoir une politique de déplacements responsables face au changement climatique ;

Considérant la nécessité de réaliser des voies cyclables afin d'atteindre les objectifs de baisse de consommation énergétique et d'émissions de polluants atmosphérique ;

DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer des demandes de subvention, au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 concernant la réalisation des voies cyclables établies dans son schéma des voies ;

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction des dossiers.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise